

Fiche à l'intention des parents d'élèves du 1^{er} degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et les enseignants, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école de votre enfant ne donne pas lieu à une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes.

Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant(e), la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève soit exposé à des apprentissages pour ne pas oublier ce qui aura été acquis précédemment, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Votre enfant est invité à rester le plus possible éloigné des autres (de ses camarades comme de ses grands-parents) : assurément, ce temps calme est à mettre à profit pour se consacrer à la lecture d'ouvrages variés.

Votre premier interlocuteur est le directeur de l'école. Les contacts seront établis par messagerie électronique ou par téléphone.

Les informations liées aux consignes du travail qui sera proposé à votre enfant vous seront données **au plus tard le mardi 17 mars** sur leur contenu, les modalités pour les récupérer et les retourner aux enseignants pour que le travail soit corrigé.

La mise en œuvre de cette continuité pédagogique sera adaptée pour prendre en compte la configuration la plus propice à la poursuite des apprentissages de votre enfant en fonction des équipements de chacun :

Situation 1 : vous disposez d'une connexion internet et l'école de votre enfant bénéficie d'un espace numérique de travail (ENT), d'un site d'école ou d'un blog

Situation 2 : vous disposez d'une connexion internet et l'école de votre enfant ne dispose pas d'un espace numérique de travail (ENT), d'un site d'école ou d'un blog

Situation 3 : vous ne disposez pas d'une connexion internet ou vous préférez les ressources en édition format papier

Dans tous les cas, vous pouvez ouvrir un compte pour votre enfant sur la plateforme du CNED «Ma classe à la maison» <https://ecole.cned.fr> et accompagner au mieux votre enfant dans la prise en main de cet outil.

Le directeur ou la directrice de l'école vous transmet, par voie papier et éventuellement électronique, les modalités de travail pour votre enfant, définies par l'équipe enseignante. (plan de travail pour 2 jours au minimum).

Vous accompagnez votre enfant pour qu'il réalise les tâches demandées avec l'appui de l'équipe enseignante.

En cas de difficulté, vous prenez contact avec le professeur de la classe, le directeur de l'école de votre enfant ou bien la circonscription à laquelle est rattachée l'école.

La situation étant évolutive, vous vous connectez au site académique <http://www.ac-toulouse.fr> pour prendre connaissance des consignes actualisées, à la rubrique « point de situation sur le Coronavirus ».

Merci de rappeler à votre enfant les «gestes barrières »

